Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 9270260
Centre d'intérêt: 34

Dépatie, Raymond, 1942- .

Identification des écoles fréquentées dans une large mesure par des enfants de milieux défavorisés : étude / préparée pour le compte du Conseil scolaire de l'île de Montréal par Raymond Dépatie, Yvon Lefebvre et Claude Parent. -- Montréal : Le Conseil, 1975.
[49] p. en pag. multiple : carte ; 28 cm.

Titre de la couv.: Rapport sur les écoles défavorisées de l'île de Montréal.

Cote Dewey: 371.967'09714'281/D419i Cote LC: LC/4094

Descripteur(s): *Pauvreté *Milieu défavorisé *Indicateur socio-économique *Analyse statistique *Ecole *Primaire (Niveau)

L'étude fait suite à un **Rapport sur les zones défavorisées de l'île de Montréal** réalisé en 1974 par la même équipe. Son objectif est d'identifier les écoles primaires de la région de Montréal dans lesquelles une partie importante des élèves provient de milieux défavorisés. L'intention ultime est de permettre une distribution plus rationnelle et équitable des budgets d'éducation en tenant compte des inégalités sociales.

La méthode utilisée consiste à établir le profil socio-économique et culturel de la population habitant le territoire du bassin d'alimentation en élèves des écoles qui desservent les secteurs de recensement englobant un milieu défavorisé, en tenant compte de la juridiction scolaire dont relèvent les écoles. Un indice synthétique de pauvreté a été conçu à cette fin à partir des données du recensement de 1971.

L'étude a permis de repérer 77 écoles dont l'indice synthétique est inférieur à douze et qui peuvent par conséquent être considérées comme les écoles primaires établies dans les milieux les plus défavorisés. Ces écoles desservent environ 20% de la population scolaire de ce niveau sur l'île de Montréal.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063
Notice(s) connexe(s): 9170738
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8270260

Conseil scolaire de l'île de Montréal

500 boulevard Crémazie est
Montréal, H2P 1E7

RAPPORT SUR LES ÉCOLES DÉFAVORISÉES DE L'ILE DE MONTRÉAL

DÉCEMBRE 1975

E D U Q 8270260

IDENTIFICATION DES ECOLES FREQUENTEES DANS UNE LARGE MESURE PAR DES ENFANTS DE MILIEUX DEFAVORISES

Etude préparée pour le compte du Conseil Scolaire de l'Ile de Montréal par Raymond Depatie, Yvon Lefebvre et Claude Parent

Décembre 1975.

EQUIPE DE TRAVAIL

Co-responsables de l'étude:	Raymond Depatie Yvon Lefebvre Claude Parent
Informaticien:	Michel Chevrier
Cartographe:	Marc Parent

Monsieur Claude Hébert, du Conseil Scolaire de l'Ile de Montréal, a agi comme agent de liaison et conseiller technique auprès des co-responsables de l'étude.

SOURCE DES DONNEES

Toutes les données utilisées dans le cadre de la présente étude proviennent du Recensement du Canada de 1971. Elles ont été obtenues de la Section de la diffusion des données, Division des secteurs de recensement, Statistique Canada, Ottawa.

TABLE DES MATIERES

		Page
1.	POSITION DU PROBLEME	1
1.1	La non-homogénéité des secteurs de recensement aux plans socio-économique et culturel	1
1.2	La superposition de trois juridictions scolaires sur le même territoire	2
1.3	L'absence de concordance entre la délimitation spatiale des bassins d'alimentation des écoles et celle des secteurs de recensement	3
2.	METHODOLOGIE	5
2.1	L'accroissement du nombre de "secteurs défavorisés"	5
2.2	La sélection des écoles à examiner	6
2.3	Définition de la population habitant le territoire du bassin d'alimentation en élèves d'une école	7
2.4	Les variables constituant le profil socio-économique et culturel de la population habitant le territoire du bassin d'alimentation en élèves d'une école	8
2.5	Les unités territoriales statistiques utilisées	10
2.6	L'Indice Synthétique	10
2.7	L'autopondération de certaines variables	10
2.8	La standardisation des variables	11

Page

2. METHODOLOGIE (suite)

2.9 La pondération des variables 11

2.10 La formule de l'Indice Synthétique 13

2.11 Lorsque deux écoles ou plus desservent le même territoire 13

2.12 Limitations imposées par la confidentialité des données 14

3. RESULTATS 15

3.1 L'interprétation des résultats obtenus 15

3.2 Une mise-en-garde très importante 16

3.3 La question des nombres absolus 16

3.4 Comparaison avec les résultats de l'étude précédente 18

3.5 Ce qui pourrait possiblement être considéré comme les "écoles de milieux défavorisés" pour fins d'intervention 19

Tableau donnant les résultats de l'étude 21

APPENDICE

Définition des variables

Valeur prise par chaque variable pour chacune des écoles

1. POSITION DU PROBLEME

Dans le cadre d'une première étude sur le sujet*, il a été possible d'identifier 69 secteurs de recensement de l'Ile de Montréal qui englobent un important milieu défavorisé aux plans socio-économique et culturel. Or, il restait à faire le lien entre les écoles comme telles et ces milieux défavorisés. Plus concrètement, il s'agissait d'identifier les écoles, situées sur l'Ile de Montréal, que l'on peut qualifier d'"écoles de milieux défavorisés", c'est-à-dire identifier les écoles dans lesquelles une bonne partie de tous les élèves proviennent de milieux défavorisés. C'est donc ce qui a été fait dans le cadre de la présente étude.

Maintenant, faire le lien entre les écoles comme telles et les milieux défavorisés n'est pas aussi simple que cela peut apparaître à prime abord. Ceci, à cause de la conjonction des trois facteurs suivants: la non-homogénéité des secteurs de recensement aux plans socio-économique et culturel, la superposition de trois réseaux scolaires sur le même territoire et l'absence de concordance entre la délimitation spatiale des bassins d'alimentation en élèves des écoles et celle des secteurs de rencensement. Examinons maintenant de plus près les implications de chacun de ces facteurs.

1.1 La non-homogénéité des secteurs de recensement aux plans socio-économique et culturel

Il a été démontré dans le rapport précédent que la plupart des secteurs de recensement sont loins d'être homogènes du point de vue du profil socio-économique et culturel de la population qu'ils englobent.** Alors que dans un grand nombre de secteurs de recensement on retrouve à la fois un important milieu défavorisé et un important milieu qui n'est ni défavorisé ni particulièrement favorisé i.e. un milieu dit de "classe moyenne", il n'est pas aussi rare qu'on pourrait le croire de retrouver, dans un même secteur de recensement, un important milieu défavorisé avec un milieu (d'importance non négligeable) qui est nettement favorisé aux plans socio-économique et culturel. Ceci tient,

---

* R. Depatie, Y. Lefebvre et C. Parent, RAPPORT SUR LES ZONES DEFAVORISEES DE L'ILE DE MONTREAL, Conseil Scolaire de l'Ile de Montréal, Décembre 1974.

**R. Depatie, Y. Lefebvre et C. Parent, op.cit., page 20.

bien sûr, des imperfections du découpage de l'Ile de Montréal en secteurs de recensement (par Statistique Canada).

Or, cette non-homogénéité implique évidemment le fait suivant: même si des écoles (qui, disons, sont toutes catholiques françaises) sont fréquentées exclusivement par des enfants habitant un secteur de recensement qui englobe un important milieu défavorisé, cela ne veut pas nécessairement dire que chacune de celles-ci est une école dans laquelle une bonne partie de tous les élèves proviennent d'un milieu défavorisé. En effet, étant donné que, habituellement, un tel secteur de recensement englobera également un important milieu qui, à strictement parler, n'est pas défavorisé (et qui peut même être nettement favorisé), il se pourrait très bien que l'une, ou même plusieurs, de ces écoles (fréquentées, rappelons-le, exclusivement par des enfants habitant un secteur de recensement qui englobe un important milieu défavorisé) soit fréquentée principalement par des élèves provenant d'un milieu qui n'est pas défavorisé.

1.2 La superposition de trois juridictions scolaires sur le même territoire

Même si, à toutes fins pratiques, ce deuxième facteur peut être considéré tout simplement comme une autre facette du premier, il vaut quand même la peine de le considérer séparément. On sait que même sur la plus petite parcelle du territoire de l'Ile de Montréal, les enfants relèvent de l'un ou l'autre de trois réseaux scolaires différents. Ceci veut évidemment dire que les enfants habitant un même secteur de recensement relèvent de l'un ou l'autre de trois réseaux scolaires différents.

Pour bien saisir les implications possibles d'un tel état de fait, considérons l'exemple suivant. Supposons trois écoles, l'une catholique francophone, l'autre catholique anglophone et la troisième protestante, qui desservent exclusivement les enfants habitant un secteur de recensement qui englobe un important milieu défavorisé. Comme on l'a vu précédemment, il n'est pas possible d'en conclure automatiquement que chacune de ces trois écoles en est une dans laquelle une bonne partie de tous les élèves proviennent d'un milieu défavorisé puisque, dans la plupart des cas, un tel

secteur de recensement englobe également un important milieu qui n'est pas défavorisé. Cependant, il y a encore une autre raison qui fait que dans ce cas-ci, on ne peut pas dire que chacune de ces trois écoles est nécessairement une "école de milieux défavorisés". En effet, on peut vraisemblablement rencontrer, par exemple, une situation dans laquelle, à l'intérieur d'un même territoire, mettons un même secteur de recensement, la population catholique francophone vit majoritairement dans un milieu défavorisé alors que les populations catholique anglophone et protestante vivent principalement dans un milieu qui n'est pas, à strictement parler, défavorisé (mais qui n'est quand même pas nécessairement, loin de là, un milieu que l'on pourrait qualifier de favorisé). Ou encore, on pourrait probablement retrouver, à l'intérieur d'un même secteur de recensement, une population catholique anglophone qui vit principalement dans un milieu défavorisé (ce serait vraisemblablement le cas d'immigrants catholiques récents) alors que les populations catholique francophone et protestante, pour la plus large part, vivent dans un milieu qui n'est pas défavorisé. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y aurait alors qu'une seule école sur trois qui serait véritablement une "école de milieux défavorisés".

1.3 L'absence de concordance entre la délimitation spatiale des bassins d'alimentation des écoles et celle des secteurs de recensement

Il s'agit là d'un autre problème important. En effet, dans la plupart des cas, les limites territoriales du bassin d'alimentation en élèves d'une école ne correspondent pas aux limites du secteur de recensement dans laquelle elle est située, et même pas aux limites des secteurs de recensement adjacents. Par conséquent, même si tous les enfants qui habitent un même secteur de recensement vivent effectivement dans un milieu défavorisé, on ne pourrait quand même pas dire que l'école qui est fréquentée par des enfants habitant ce secteur de recensement est nécessairement une "école de milieux défavorisés". Ceci, parce qu'il est très possible que cette même école soit également fréquentée par des élèves habitant d'autres secteurs de recensement contigüs au premier mais dans

dans lesquels il n'y a aucun milieu défavorisé et que ces derniers soient nettement majoritaires dans l'école. Il s'agirait alors tout simplement d'une école fréquentée principalement, mais non entièrement toutefois, par des élèves provenant d'un milieu qui n'est pas défavorisé. Bref, une école comme il en existe sûrement un nombre considérable sur l'Ile de Montréal.*

* En fait, on peut certainement affirmer qu'il y a des élèves provenant d'un milieu défavorisé dans la très grande majorité des écoles situées sur l'Ile de Montréal même si, dans une majorité d'entre elles, ceux-ci sont nettement minoritaires dans l'école. Cette affirmation est supportée par plusieurs faits dont le suivant: 25% de tous les secteurs de recensement de l'Ile de Montréal renferment à peine 50% de toutes les familles ayant des enfants d'âge scolaire (habitant l'Ile de Montréal) dont le revenu total était inférieur à $5,000. en 1970. Ce qui indique que les familles "pauvres" sont beaucoup plus éparpillées qu'on pourrait le croire à prime abord sur l'ensemble du territoire de l'Ile de Montréal.

2. METHODOLOGIE

Par suite de ce qui précède, il est certainement devenu possible de se rendre compte du fait qu'il n'y a qu'une seule façon d'en arriver à identifier les écoles dans lesquelles une bonne partie, au moins, de tous les élèves proviennent de milieux défavorisés. Il s'agit d'établir le profil socio-économique et culturel de la population habitant le territoire du bassin d'alimentation en élèves de toutes et chacune des écoles qui desservent, entièrement ou partiellement, un ou plusieurs des secteurs de recensement qui englobent un milieu défavorisé, en tenant compte de la juridiction scolaire dont relève chaque école, c'est-à-dire des caractéristiques de l'école au point de vue langue et/ou religion. Voyons maintenant, étape par étape, comment ce travail a été effectué.

2.1 L'accroissement du nombre de "secteurs défavorisés"

On sait que dans le cadre de l'étude précédente, il a été établi que 65 secteurs de recensement englobent un milieu défavorisé assez important du point de vue du nombre absolu d'enfants et de familles. Cependant, dans le cadre de la présente étude, il a été nécessaire de tenir également compte d'une cinquantaine de secteurs de recensement qui constituent entièrement ou qui englobent ce qu'on pourrait appeler un "petit" milieu défavorisé, c'est-à-dire un milieu nettement défavorisé mais de faible importance du point de vue du nombre absolu d'enfants et de familles. Cette démarche est nécessaire dans le cadre de la présente étude pour une raison qui apparaît évidente lorsque l'on considère les écoles prises individuellement. Ainsi, par exemple, un milieu nettement défavorisé peut n'avoir qu'une faible importance numérique, relativement à l'ensemble de la population défavorisée de l'Ile de Montréal, mais il devient très important si les enfants qui y vivent constituent, avec les enfants d'un ou plusieurs autres "petits" milieux défavorisés situés dans un ou plusieurs autres secteurs de recensement (adjacents ou non) la majeure partie de tous les élèves d'une même école.

Ces secteurs de recensement qui englobent un milieu défavorisé de faible importance numérique sont des secteurs dans lesquels la forme procentuelle d'une majorité des variables constituant l'indice global est particulièrement forte alors que leur forme strictement numérique est relativement faible (ce qui explique qu'ils ne sont pas parmi les 65 "secteurs de recensement défavorisés" retenus dans le cadre de l'étude précédente). Par exemple, il s'agirait d'un secteur de recensement qui compte à peine une centaine de familles ayant des enfants d'âge scolaire mais dans lequel 55% de toutes ces familles ont un revenu total inférieur à $5,000. par année, 85% des mères de familles ont 7 années ou moins de scolarité, 35% des pères de familles ne travaillent pas, etc... Ces secteurs de recensement qui englobent un "petit" milieu défavorisé sont ceux dont les numéros suivent:

14	38	52	69	134	241
20	41	53	70	138	263
23	42	54	76	142	305
24	43	56	80	164	390
27	47	57	82	210	395
29	49	58	84	219	603
34	50	59	93	223	582
36	51	61	133	240	

Donc, si on ajoute aux 65 secteurs de recensement qui englobent un important milieu défavorisé, ces 47 secteurs de recensement qui constituent ou qui englobent un milieu nettement défavorisé mais de faible importance numérique, on en arrive à un total de 112 secteurs, soit un peu plus de 25% de tous les secteurs de recensement sur l'Ile de Montréal. Ce sont donc ces 112 secteurs de recensement que l'on considérera pour les fins de la présente étude.

2.2 La sélection des écoles à examiner

Il y a trois catégories d'écoles qui ont été retenues comme étant potentiellement des "écoles de milieux défavorisés", c'est-à-dire des écoles pour lesquelles il a fallu examiner le profil socio-économique et culturel de la population habitant le territoire de leur bassin d'alimentation en élèves:

a) Toutes et chacune des écoles élémentaires de l'Ile de Montréal dont le territoire du bassin d'alimentation en élèves recouvre, totalement ou partiellement, le territoire d'un ou plusieurs des 112 "secteurs de recensement défavorisés" qui ont été retenus, (152 écoles);

b) un certain nombre d'écoles élémentaires qui n'entrent pas dans la première catégorie mais qui, à la demande des autorités de certaines commissions scolaires, ont été inclues parmi celles qui sont potentiellement des "écoles de milieux défavorisés", (19 écoles);

c) quelques écoles élémentaires, très peu nombreuses d'ailleurs, qui n'entrent pas dans l'une ou l'autre des deux premières catégories mais qui sont néanmoins des écoles dans lesquelles on retrouve présentement un programme de mesures d'intervention en rapport avec les milieux défavorisés (autrement dit, des écoles qui, dans les faits, sont actuellement considérées comme des "écoles de milieux défavorisés"), (4 écoles).

De cette façon, on obtient un total de 175 écoles élémentaires, appartenant à toutes les commissions scolaires de l'Ile de Montréal sauf Lakeshore, qui sont considérées au départ comme pouvant être des "écoles de milieux défavorisés" et que, par conséquent, il fallait examiner une à une.

2.3 Définition de la population habitant le territoire du bassin d'alimentation en élèves d'une école

Tenant compte du réseau scolaire particulier dont relève chacune des 175 écoles retenues, voici comment on définit la population habitant le territoire du bassin d'alimentation d'une école:

a) s'il s'agit d'une école du Protestant School Board of Greater Montreal, ce sont ceux parmi la population (enfants, mères de famille ou pères de famille) habitant le territoire du bassin d'alimentation de cette école qui ne sont pas catholiques romains;

b) s'il s'agit d'une école de la section anglaise d'une commission scolaire catholique, ce sont ceux parmi la population habitant le territoire du bassin d'alimentation de cette école qui sont catholiques romains mais dont la langue d'usage n'est pas le français;

c) s'il s'agit d'une école de la section française d'une commission scolaire catholique, ce sont ceux parmi la population habitant le territoire du bassin d'alimentation de cette école qui sont catholiques romains et dont la langue d'usage est le français.

Maintenant, il apparaît clairement ici qu'en procédant de cette façon l'on se trouve à faire, implicitement, toute une série d'hypothèses de comportement concernant la population scolaire: que tous les enfants dont la langue d'usage est le français fréquentent une école française, que tous les enfants qui sont catholiques romains fréquentent une école catholique, etc. Ces hypothèses ne sont sûrement pas vérifiées à 100% dans la réalité mais il faut bien comprendre qu'il n'y a pas d'autre façon de procéder dans les circonstances.

2.4 Les variables constituant le profil socio-économique et culturel de la population habitant le territoire du bassin d'alimentation en élèves d'une école.

Il s'agit de 10 des 13 variables qui, dans le cadre de l'étude précédente, constituaient ce qu'on a appelé l'Indice Global d'un secteur de recensement*:

a) Pourcentage de familles ayant des enfants d'âge scolaire dont le revenu total est inférieur à $5,000.;

b) Pourcentage de familles ayant des enfants d'âge scolaire dont le revenu total est égal ou supérieur à $10,000.;

c) Pourcentage de mères de famille ayant 7 années ou moins de scolarité;

d) Pourcentage de mères de famille ayant 12 années ou plus de scolarité;

---

* On trouvera en appendice la définition exacte de chacune de ces 10 variables.

e) Pourcentage de pères de famille qui sont des travailleurs manuels;

f) Pourcentage des pères de famille qui sont des professionnels, des administrateurs ou des technologistes;

g) Pourcentage de familles qui sont monoparentales;

h) Pourcentage des pères de famille qui ne travaillent pas (i.e. qui sont chômeurs ou invalides);

i) Pourcentage d'enfants de 15 à 18 ans qui ne fréquentent plus l'école;

j) Pourcentage de familles qui comptent 5 enfants ou plus.

Par rapport à l'étude précédente, les trois variables qui ont été exclues sont: le pourcentage de logements sans baignoires ni douches, le pourcentage de logements avec un ou plusieurs chambreurs et le pourcentage de familles sans enfant dont le revenu total est inférieur à $3,000. Pour ce qui est de la première de ces variables, il a été impossible d'obtenir les données requises pour la construire, étant donné que les données reliant les logements aux différentes caractéristiques de leurs occupants n'étaient pas encore disponibles au niveau des secteurs de dénombrement. Quant aux deux autres variables, comme elles ne concernent pas directement les populations visées (i.e. ce sont des variables d'"environnement") et que celles-ci sont réparties selon la langue et/ou la religion, il est évident qu'elles n'étaient plus pertinentes dans le cadre de la présente étude (par exemple, sur le territoire d'un même bassin d'alimentation, il n'y a aucun moyen de savoir si les logements avec chambreurs font partie de l'environnement tant des enfants non catholiques que des enfants catholiques, ou encore de l'environnement tant des enfants non francophones que des enfants francophones).

2.5 Les unités territoriales statistiques utilisées

Comme on le sait, il est très fréquent qu'il n'y ait pas de concordance entre les limites territoriales des bassins d'alimentation en élèves des écoles et les limites territoriales des secteurs de recensement. C'est pourquoi, dans le cadre de la présente étude, il a été nécessaire de travailler tout autant au niveau des secteurs de dénombrement (qui sont des subdivisions de secteurs de recensement) qu'au niveau des secteurs de recensement comme tels. Par conséquent, le territoire du bassin d'alimentation en élèves d'une école est constitué d'un regroupement soit de secteurs de recensement, soit de secteurs de recensement et de secteurs de dénombrement, soit de secteurs de dénombrement, selon le cas. Ici, il n'y a qu'un (petit) problème: dans certains cas, une partie des limites territoriales du bassin d'alimentation d'une école ne correspond pas exactement avec les limites de quelques secteurs de dénombrement. Mais cela n'a aucune conséquence sérieuse sur la fiabilité des résultats obtenus puisque le territoire que recouvre un secteur de dénombrement est très petit (i.e. quelques "pâtés de maisons" seulement).

2.6 L'Indice Synthétique

De par la procédure exposée jusqu'à date, on constate que, pour chacune des 175 écoles élémentaires retenues, on obtient une valeur pour chacune des 10 variables retenues concernant la population (ayant certaines caractéristiques au point de vue langue et/ou religion) habitant le bassin d'alimentation en élèves de l'école. Or, il faut une mesure, plus précisément un indice, qui résume, pour chaque école, la valeur prise par chacune des 10 variables pour l'école en question, mesure que l'on a appelé "Indice Synthétique". Voyons maintenant comment il a été construit.*

2.7 L'autopondération de certaines variables

Comme dans le rapport précédent (où les unités d'observation étaient des secteurs de recensement au lieu d'être des écoles) et pour les mêmes raisons**, on a eu recours à l'"autopondération" des variables suivantes:

---

* En fait, le principe de sa structure et de son mode de fonctionnement est le même que celui de l'"Indice Global" dans le rapport précédent.

** R. Depatie, Y. Lefebvre et C. Parent, op.cit., page 38.

i) Pourcentage de familles ayant des enfants d'âge scolaire dont le revenu total est égal ou supérieur à $10,000.;

ii) Pourcentage des mères de famille ayant 12 années ou plus de scolarité;

iii) Pourcentage de pères de famille qui sont des professionnels, des administrateurs ou des technologistes.

2.8 La standardisation des variables

Toujours comme dans le rapport précédent (où les unités d'observation étaient des secteurs de recensement au lieu d'être des écoles) et encore pour les mêmes raisons*, on a procédé à la standardisation des 10 variables retenues. Cependant, il y a une différence par rapport à ce qui a été fait dans le cadre de l'étude précédente puisque, cette fois-ci, l'écart entre la valeur minimum et la valeur maximum prises par chaque variable a été divisé en 25 "rangs" de même valeur (au lieu de 50 rangs). La décision de diminuer de moitié le nombre de rangs découle du fait que, dans le rapport précédent, le fait d'utiliser 50 rangs a donné lieu à des interprétations beaucoup trop restrictives des résultats obtenus. En effet, à cause du nombre relativement élevé de rangs, il y a eu une certaine tendance à différencier quant à leur "degré de défavorisation" des secteurs de recensement qui, en réalité (i.e. si on tient compte de la signification véritable des variables utilisées), ont exactement le même "degré de défavorisation". C'est pourquoi, dans le cadre de la présente étude, il a paru beaucoup plus approprié de standardiser les différentes variables au moyen de rangs deux fois plus larges.

2.9 La pondération des variables

Les différentes variables qui constitueront l'Indice Synthétique sont les mêmes "indicateurs de milieux défavorisés" (sauf trois d'entre eux) qui ont constitué l'Indice Global dans le rapport précédent. Or, le poids relatif que chacune d'elles avait dans la formule de l'Indice Global était fonction de son "degré de qualité" en tant qu'indicateur de milieux défavorisés, c'est-à-dire de l'efficacité avec laquelle elle mesure le "degré de défavorisation" d'une population donnée.**

---

* Voir R. Depatie, Y. Lefebvre et C. Parent, op.cit., page 41

** Voir R. Depatie, Y. Lefebvre et C. Parent, op.cit., page 41

Il est alors apparu normal de conserver les mêmes poids relatifs que dans l'étude précédente. Autrement dit, dans la formule de l'Indice Synthétique, la relation entre le poids relatif de chacune des 10 variables retenues et le poids relatif des 9 autres variables est exactement le même que dans la formule de l'Indice Global de l'étude précédente. Le poids relatif de chaque variable qui entre dans la formule de l'Indice Synthétique est alors le suivant:

Variable	Poids relatif
a) Pourcentage de familles ayant des enfants d'âge scolaire dont le revenu total est inférieur à $5,000.	11.0%
b) Pourcentage de familles ayant des enfants d'âge scolaire dont le revenu total est égal ou supérieur à $10,000;	10.9%
c) Pourcentage de mères de famille ayant 7 années ou moins de scolarité;	11.0%
d) Pourcentage de mères de famille ayant 12 années ou plus de scolarité;	9.3%
e) Pourcentage des pères de famille qui sont des travailleurs manuels;	10.4%
f) Pourcentage des pères de famille qui sont des professionnels, des administrateurs ou des technologistes;	9.7%
g) Pourcentage de familles qui sont monoparentales;	9.8%
h) Pourcentage des pères de famille qui ne travaillent pas (i.e. qui sont chômeurs ou invalides);	10.6%
i) Pourcentage d'enfants de 15 à 18 ans qui ne fréquentent plus l'école;	9.0%
j) Pourcentage de familles qui comptent 5 enfants ou plus;	8.3%
TOTAL, ensemble des 10 variables	100.0%

2.10 La formule de l'Indice Synthétique

C'est évidemment la valeur de l'Indice Synthétique pour une école donnée (parmi les 175 retenues) qui indiquera le "degré relatif de défavorisation" de cette école par rapport aux autres écoles. Or, cet Indice Synthétique se définit de la façon suivante:

$$I_j = \sum_{i=1}^{10} a_i R_{ij}$$

où I_j = valeur de l'Indice Synthétique pour l'école j

a_i = poids relatif de la variable i

R_{ij} = rang de l'école j pour la variable i

Autrement dit, pour une école donnée, la valeur de l'Indice Synthétique est égale à la somme des rangs occupés par cette école pour chacune des 10 variables, chacun de ces rangs étant multiplié par le poids relatif de la variable à laquelle il se réfère. Etant donné que la somme des poids relatifs (exprimés en fractions décimales) de toutes les variables est égale à un (1), cela implique que si une école occupe le premier rang pour chacune des 10 variables, la valeur de l'Indice Synthétique pour cette école sera égale à 1 et que si une école occupe le dernier rang, c'est-à-dire le 25e rang, pour chacune des 10 variables, la valeur de l'Indice Synthétique pour cette école sera égale à 25. Donc, la valeur de l'Indice Synthétique a une possibilité de variation de 1 à 25.

2.11 Lorsque deux écoles ou plus desservent le même territoire

Dans un certain nombre de cas, en particulier au niveau du P.S.B.G.M. ainsi que de la section anglaise de la C.E.C.M., deux écoles ou plus, offrant le(s) même(s) cycle(s) de l'élémentaire à des élèves de même sexe, desservent à peu près le même territoire. Dans de tels cas, il est évident que

les résultats obtenus seront moins fiables. Par exemple, supposons que trois écoles catholiques anglophones desservent un même territoire et qu'il y a 600 familles catholiques anglophones sur ce territoire. Si seulement 20% de toutes ces familles, soit 120 familles, ont un revenu inférieur à $5,000., les résultats indiqueront qu'aucune de ces trois écoles n'est fréquentée dans une large mesure par des enfants "pauvres". Cependant, si l'une de ces trois écoles reçoit à elle seule les enfants de presque toutes les 120 familles qui sont "pauvres" (ce qui est très possible), les résultats obtenus seront nettement moins valables puisque, en réalité, l'une des trois écoles est effectivement fréquentées dans une large mesure par des enfants "pauvres". Or, à moins de procéder à un recensement au niveau de chacune de ces écoles, il n'y a pas moyen, dans le cadre de la présente étude, de circonvenir à ce problème.

2.12 Limitations imposées par la confidentialité des données

On aura sans doute remarqué, probablement avec étonnement, que les données utilisées concernent les familles ou individus ayant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans alors que l'étude ne porte que sur les écoles élémentaires. Il est évident que, idéalement, les données utilisées ne devraient concerner que les familles ou individus ayant un ou plusieurs enfants de 5 à 12 ans. Toutefois, le nombre de familles ou d'individus ayant un ou plusieurs enfants de 5 à 12 ans étant toujours très inférieur au nombre de familles ou d'individus ayant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans, les dispositions régissant la confidentialité des données n'auraient alors pas permis l'obtention des données requises (surtout qu'il ne faut pas oublier que les données utilisées sont assez "raffinées" puisque la population totale est segmentée en sous-groupes religieux et/ou linguistiques.)

Ici, il est important de noter que, à notre avis, le fait d'avoir utilisé des données qui concernent les familles ou individus ayant un un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans n'a pas pour effet de restreindre très sérieusement la fiabilité des résultats obtenus. Par exemple, il serait très étonnant que, dans un même territoire, la majorité des familles catholiques francophones ayant des enfants de 0 à 17 ans vivent dans un milieu nettement défavorisé alors que la majorité des familles catholiques francophones ayant des enfants de 13 à 17 ans ne vivent pas dans un milieu défavorisé.

3. RESULTATS

On trouvera, à la fin de la présente section, un tableau donnant les résultats obtenus. Ce tableau fournit les renseignements suivants:

a) le rang de l'école au classement du "degré de défavorisation";

b) le nom de l'école (ou des écoles du groupe d'écoles);

c) le nom de la commission scolaire à laquelle appartient l'école;

d) la valeur de l'Indice Synthétique pour l'école (ou le groupe d'écoles);

e) le nombre total d'élèves fréquentant l'école;

f) le"pourcentage d'immigrants" relatif à l'école, c'est-à-dire le nombre de familles (habitant le territoire du bassin d'alimentation en élèves de l'école) ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans dont le chef (qui est soit non catholique, soit catholique non francophone, soit catholique francophone, selon l'école) est arrivé au Canada entre juillet 1961 et juin 1971 en pourcentage du nombre total de familles (habitant le territoire du bassin d'alimentation en élèves de l'école) ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans (et dont le chef est soit non catholique, soit catholique non francophone, soit catholique francophone, selon l'école).

3.1 L'interprétation des résultats obtenus

Au niveau de l'Indice Synthétique, voici comment il faut interpréter les résultats obtenus: plus la valeur de l'Indice Synthétique est faible, plus le "degré de défavorisation" de l'école (ou du groupe d'écoles) est élevé. Cependant, en examinant ces résultats, il est de la plus haute importance de se rappeler les limitations, plus ou moins importantes selon les cas, dont il a été question à diverses reprises précédemment et qui font en sorte que les

résultats obtenus ne sont pas toujours exacts à 100%. Mais il ne faut pas non plus les interpréter comme de simples approximations plus ou moins valables puisque, dans presque tous les cas, on a vu que ces limitations n'ont pas un impact tellement sérieux. Donc, sauf quelques rares exceptions où il fait être très prudents dans l'interprétation des résultats, ceux-ci traduisent fidèlement la réalité.

3.2 Une mise-en-garde très importante

Voici le plus important avertissement qu'il convient de donner au lecteur: il ne faut surtout pas penser que les 175 écoles qui ont été examinées dans le cadre de la présente étude sont nécessairement les 175 écoles "les plus défavorisées" (ou "les moins favorisées") de l'Ile de Montréal. En effet, il est à peu près certain que si toutes et chacune des écoles situées sur l'Ile de Montréal avaient été examinées, plusieurs écoles qui n'apparaissent pas dans la liste des 175 qui ont été examinées auraient effectivement dénoté un "degré de défavorisation" nettement plus élevé que plusieurs des écoles qui apparaissent à la partie inférieure du classement (des 175 qui ont été examinées).

3.3 La question des nombres absolus

Il convient maintenant d'attirer l'attention du lecteur sur une dimension très importante de cette question des "écoles de milieux défavorisés". On sait que, dans le cadre de la présente étude, on n'a retenu que la forme procentuelle des variables, de sorte que c'est une combinaison de pourcentages que se trouve à représenter l'Indice Synthétique. Par contre, on sait également que les écoles peuvent différer assez fortement quant au nombre total d'enfants qui les fréquentent. Or, ceci a des implications pratiques qu'on peut illustrer par l'exemple suivant. Supposons qu'on a un groupe de 200 enfants qui vivent dans un milieu nettement défavorisé. Si ces 200 enfants fréquentent une certaine école avec 100 autres enfants qui ne proviennent pas d'un milieu défavorisé, il est évident que cette école sera considérée, à juste titre d'ailleurs, comme une "école de milieux

défavorisés" (puisque les deux tiers de ses élèves proviennent d'un milieu nettement défavorisé). Par contre, si ces mêmes 200 enfants se retrouvent dans une école avec 700 autres enfants qui ne proviennent pas d'un milieu défavorisé, il serait alors difficile de considérer cette école comme une "école de milieux défavorisés" puisque plus des trois quarts de ses élèves ne proviennent pas d'un milieu défavorisé. Et pourtant, cette école compte bel et bien 200 enfants, ce qui est loin d'être négligeable, provenant d'un milieu nettement défavorisé.

Autrement dit, la taille des écoles comme telle pose un problème ici. Si une population donnée d'enfants, dans laquelle un nombre (absolu) assez considérable d'enfants "défavorisés" représente néanmoins une assez faible proportion du total, est répartie entre plusieurs "petites" écoles, il est assez probable qu'une (ou plusieurs) de ces écoles apparaîtra comme une "école de milieux défavorisés" alors que si cette même population est concentrée dans la même "grosse" école, celle-ci n'apparaîtra pas comme une "école de milieux défavorisés". C'est donc dire qu'une dimension strictement administrative, la taille des écoles, a des implications assez sérieuses lorsqu'une intervention au niveau des milieux défavorisés passe par l'intermédiaire de l'école comme telle.

Pour ce qui est des résultats obtenus dans le cadre de la présente étude, le tableau qui présente ces résultats indique également la taille des écoles, justement pour que le lecteur soit en mesure d'identifier certaines écoles dans lesquelles des enfants "défavorisés" sont nettement minoritaires mais dont le nombre absolu est néanmoins assez élevé.

3.4 Comparaison avec les résultats de l'étude précédente

Il est également très important de noter que la comparaison entre les résultats de la présente étude et ceux de l'étude précédente doit se faire en se rappelant le fait suivant: alors que l'étude précédente a été effectuée au niveau de l'ensemble de la population, quelles que soient la religion et la langue de ceux qui en font partie, la présente étude a été effectuée au niveau de trois sous-groupes de la population (i.e. protestants, catholiques anglophones et catholiques francophones). Or, il y a certaines implications pratiques d'un tel état de fait. Ainsi, par exemple, il ne faudrait pas s'étonner que, dans certains cas, il n'y a aucune "école de milieux défavorisés" à l'intérieur, ou dans le voisinage immédiat, d'un secteur ou d'un groupe de secteurs qui, dans le cadre de l'étude précédente, a été identifié comme englobant un important milieu défavorisé.

Ceci peut s'expliquer très facilement. En effet, comme la population vivant dans cet important milieu défavorisé se subdivise (habituellement) en trois sous-groupes religieux-linguistiques (i.e. protestants, catholiques anglophones et catholiques francophones), il se peut très bien que les enfants de chacun de ces trois sous-groupes se retrouvent dans des écoles où ils sont nettement minoritaires, c'est-à-dire des écoles dans lesquelles la très forte majorité des élèves ne proviennent pas de milieux défavorisés. Dans un tel cas, on aurait un important milieu défavorisé auquel ne correspond aucune "école de milieux défavorisés". Autrement dit, il ne faut pas oublier que des protestants défavorisés, des catholiques anglophones défavorisés ainsi que des catholiques francophones défavorisés, si on les considère ensemble dans un même secteur, peuvent très bien constituer un important milieu défavorisé mais que, pris séparément, chacun de ces trois sous-groupes de population peut ne constituer qu'une faible partie du bassin d'alimentation en élèves des écoles qui les desservent. Encore une fois, c'est une illustration de ce qui peut aisément se produire lorsque l'intervention en milieu défavorisé s'effectue par l'intermédiaire de l'institution scolaire qui, au niveau de l'Ile de Montréal, est toujours segmentée en trois juridictions administratives séparées.

3.5 Ce qui pourrait possiblement être considéré comme les "écoles de milieux défavorisés" pour fins d'intervention

On sait qu'il n'existe pas de critères absolus permettant de dire si une école est effectivement une "école de milieux défavorisés"; il n'y a que des critères relatifs. C'est pourquoi au plan de l'intervention, on voudra vraisemblablement donner la priorité aux "écoles les plus défavorisées" relativement parlant, étant donné que tout ce que l'on sait en définitive c'est que telles écoles sont "plus défavorisées" que telles autres. Cependant, il se pose alors un problème de nombre: l'intervention s'effectuera-t-elle au niveau des 50 écoles les plus défavorisées ? ou encore au niveau des 75 (ou des 83, ou des 104, etc..) écoles les plus défavorisées ? Et si, par exemple, on retient le nombre de 50, pourquoi 50 plutôt que 75, 83 ou 104 ?

Voici une solution possible à ce problème crucial. Dans le tableau (inséré à la fin de la présente section) qui donne les résultats (i.e. la valeur de l'Indice Synthétique pour chaque école), les 77 écoles (ou groupes d'écoles) qui précèdent la ligne pointillée, c'est-à-dire les écoles pour lesquelles la valeur de l'Indice Synthétique est inférieure à 12 dénotent deux caractéristiques intéressantes. D'abord, on doit évidemment les considérer comme les 77 écoles (ou groupes d'écoles) élémentaires "les plus défavorisées" de l'Ile de Montréal. Ensuite, et ceci est très important, ces 77 écoles (ou groupes d'écoles) contiennent ensemble à peu près 20% de tous les élèves de niveau élémentaire sur l'Ile de Montréal. C'est donc dire que si l'intervention portait sur ces écoles pour lesquelles la valeur de l'Indice Synthétique est inférieure à 12, les mesures d'intervention se trouveraient alors à toucher à peu près 20% de la population scolaire de niveau élémentaire sur l'Ile de Montréal, soit les 20% de cette population scolaire qui en ont le plus besoin.

Maintenant, il doit être bien entendu que ce pourcentage de 20% n'est pas immuable, bien au contraire. On pourrait tout aussi valablement utiliser 15% ou 25%. C'est que, dans la pratique courante, on divise habituellement une population donnée en quintiles (i.e. 5 tranches de 20%) et on considère (habituellement) que le quintile qui a les plus faibles revenus, le moins de scolarité, etc. constitue ce qu'on appelle "la population nettement défavorisée". Mais cela demeure une notion toute relative. Par exemple, pour la variable revenu (tant dans

le cadre de la présente étude que dans celui de la précédente) on a retenu $5,000. comme "seuil de faible revenu" tout simplement parce que, en 1970, à peu près 20% de toutes les familles ayant des enfants d'âge scolaire et demeurant sur l'Ile de Montréal avaient effectivement un revenu total inférieur à $5,000.

Si on retient ce critère (plus ou moins arbitraire) de 20%, voici comment se répartissent entre les différentes commissions scolaires les élèves qui constituent ce 20% "le plus défavorisé" de toute la population scolaire de niveau élémentaire sur l'Ile de Montréal:

C.E.C.M.	81.8%
P.S.B.G.M.	12.9%
Verdun	4.0%
Sault-Saint-Louis	1.3%
TOTAL (toutes les écoles pour lesquelles la valeur de l'Indice Synthétique est inférieure à 12)	100.0%

CLASSEMENT DES ECOLES SELON LA VALEUR DE L'INDICE SYNTHETIQUE

RANG AU CLASSEMENT	NOM DE L'ECOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	VALEUR DE L'INDICE SYNTHETIQUE	NOMBRE D'ELEVES DANS L'ECOLE	POURCENTAGE D'IMMIGRANTS (%)
1	St-Joseph	C.E.C.M.	2	341	1
2	Marguerite-Bourgeoys	C.E.C.M.	5	230	0
2	St-Jean-Baptiste	C.E.C.M.	5	545	5
2	St-Jacques	C.E.C.M.	5	221	3
2	Royal Arthur	P.S.B.G.M.	5	297	8
3	Lartigue et annexe	C.E.C.M.	6	464	1
3	Ste-Cunégonde	C.E.C.M.	6	347	0
3	St-Anthony's	C.E.C.M.	6	140	10
3	Jean-Jacques-Olier	C.E.C.M.	6	441	9
3	Ste-Brigide	C.E.C.M.	6	378	1
3	Champlain	C.E.C.M.	6	580	2
4	St-Enfant-Jésus	C.E.C.M.	7	486	4
4	Garneau Salaberry	C.E.C.M.	7	364 244	3
4	Lorne Riverside	P.S.B.G.M.	7	450 82	1

RANG AU CLASSE-MENT	NOM DE L'ECOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	VALEUR DE L'INDICE SYNTHETIQUE	NOMBRE D'ELEVES DANS L'ECOLE	POURCENTAGE D'IMMIGRANTS (%)
4	St-Louis	C.E.C.M.	7	534	1
4	Lambert-Closse	C.E.C.M.	7	486	2
4	Our Lady of Mount Royal	C.E.C.M.	7	884	60
5	Victor Rousselot	C.E.C.M.	8	518	0
5	Jeanne Leber	C.E.C.M.	8	684	0
5	St-Dominic's	C.E.C.M.	8	245	28
5	St-Charles et annexe	C.E.C.M.	8	680	1
5	Charlevoix	C.E.C.M.	8	295	0
5	Ste-Clotilde	C.E.C.M.	8	254	0
5	Jacques-Viger	C.E.C.M.	8	336	0
5	Adélard-Langevin Malvina-Marchand	C.E.C.M.	8	344 255	1
5	Edward VII	P.S.B.G.M.	8	724	48
6	St-Gabriel's	C.E.C.M.	9	507	5
6	Gédéon-Ouimet St-Eusèbe	C.E.C.M.	9	297 558	2
6	St-Patrick's	C.E.C.M.	9	652	60
6	Cherrier	C.E.C.M.	9	344	5

RANG AU CLASSEMENT	NOM DE L'ECOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	VALEUR DE L'INDICE SYNTHETIQUE	NOMBRE D'ELEVES DANS L'ECOLE	POURCENTAGE D'IMMIGRANTS (%)
6	Marie-Anne	C.E.C.M.	9	571	3
6	St-Zotique	C.E.C.M.	9	295	0
6	Frontenac St-Anselme	C.E.C.M.	9	302 408	3
6	St-Mathias-Apôtre	C.E.C.M.	9	452	0
6	Louis-Hippolyte-Lafontaine	C.E.C.M.	9	571	1
6	La Nativité	C.E.C.M.	9	255	1
6	Champagnat Laurier	C.E.C.M.	9	419 449	1
6	Baril	C.E.C.M.	9	747	3
6	St-Joseph de R.D.P. annexe	C.E.C.M.	9	107	0
7	Nazareth Luke Callaghan Memorial	C.E.C.M.	10	449 768	47
7	Devonshire	P.S.B.G.M.	10	420	33
7	St-Joseph de R.D.P. Notre-Dame de la Paix	C.E.C.M.	10	131 267	0
7	Notre-Dame de Fatima annexe	C.E.C.M.	10	186	2
7	Bannantyne	P.S.B.G.M.	10	305	7
7	Ludger-Duvernay	C.E.C.M.	10	430	0

RANG AU CLASSEMENT	NOM DE L'ECOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	VALEUR DE L'INDICE SYNTHETIQUE	NOMBRE D'ELEVES DANS L'ECOLE	POURCENTAGE D'IMMIGRANTS (%)
7	Maisonneuve	P.S.B.G.M.	10	280	10
7	St-Nom-de-Jésus	C.E.C.M.	10	747	0
7	Our Lady of Consolata	C.E.C.M.	10	580	46
7	St-Etienne et annexe	C.E.C.M.	10	461	2
7	Ste-Jeanne-d'Arc	C.E.C.M.	10	665	1
7	Holy Family	C.E.C.M.	10	528	37
7	Ste-Gemma-Galgani	C.E.C.M.	10	299	2
7	Emmett Mullaly	C.E.C.M.	10	649	25
7	St-Dorothy's	C.E.C.M.	10	768	31
7	Francesca Cabrini	C.E.C.M.	10	581	38
8	Barclay	P.S.B.G.M.	11	1081	49
8	St-Ambroise et annexe	C.E.C.M.	11	574	2
8	Bancroft	P.S.B.G.M.	11	783	40
8	Emily Carr	C.E.C.M.	11	505	44
8	St-Jean-Baptiste-de-LaSalle	C.E.C.M.	11	452	1
8	Elementaire Richard	Verdun	11	522	0
8	John XXIII	C.E.C.M.	11	555	28

RANG AU CLASSE-MENT	NOM DE L'ECOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	VALEUR DE L'INDICE SYNTHETIQUE	NOMBRE D'ELEVES DANS L'ECOLE	POURCENTAGE D'IMMIGRANTS (%)
8	Bienville et annexe	C.E.C.M.	11	771	2
8	Alfred Joyce	P.S.B.G.M.	11	200	38
8	Our Lady of Charity St-Finnbarr's St-Michael's	C.E.C.M.	11	592 307 564	29
8	St-Willibrord	Verdun	11	388	6
8	Peace Centennial	P.S.B.G.M.	11	302	10
8	St-Clément St-Paul-de-Viauville	C.E.C.M.	11	606 568	1
8	St-Jean-de-la-Lande et annexe	C.E.C.M.	11	432	1
8	Ste-Cécile	C.E.C.M.	11	535	2
8	Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours	C.E.C.M.	11	694	2
8	Holy Cross	C.E.C.M.	11	331	25
8	Savaria Jardin des Saints Anges	Sault-St-Louis	11	264 300	1
8	St-Francis of Assisi Mother Seton	C.E.C.M.	11	299 475	27
8	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Verdun	11	422	0

RANG AU CLASSE-MENT	NOM DE L'ECOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	VALEUR DE L'INDICE SYNTHETIQUE	NOMBRE D'ELEVES DANS L'ECOLE	POURCENTAGE D'IMMIGRANTS (%)
8	Notre-Dame-Auxiliatrice	Verdun	11	321	0
8	Notre-Dame-de-l'Assomption	C.E.C.M.	11	361	0
9	Notre-Dame-de-la-Merci	C.E.C.M.	12	103	4
9	St-Aloysius	C.E.C.M.	12	208	19
9	St-Noël-Chabanel	C.E.C.M.	12	767	3
9	Place aux Jeunes Notre-Dame-de-la-Paix	Verdun	12	264 577	0
9	John Cabot	C.E.C.M.	12	597	32
9	René Pelletier	Jérôme-LeRoyer	12	400	0
9	St-John Bosco	C.E.C.M.	12	685	28
9	St-Arsène	C.E.C.M.	12	422	4
9	St-Grégoire-le-Grand	C.E.C.M.	12	412	2
9	St-Octave	Jérôme-LeRoyer	12	400	0
9	Marie-Rivier	C.E.C.M.	12	394	2
9	Eugenio Pacelli	C.E.C.M.	12	448	39
9	St-Barthélémy annexe	C.E.C.M.	12	203	1

RANG AU CLASSE-MENT	NOM DE L'ECOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	VALEUR DE L'INDICE SYNTHETIQUE	NOMBRE D'ELEVES DANS L'ECOLE	POURCENTAGE D'IMMIGRANTS (%)
9	Dollard-des-Ormeaux	C.E.C.M.	12	658	1
9	Regina Pacis St-Alice's	C.E.C.M.	12	308 520	29
9	Ste-Bernadette-Soubirous	C.E.C.M.	12	616	3
9	Marie-de-l'Incarnation et annexe	C.E.C.M.	12	584	2
9	Sinclair Laird	P.S.B.G.M.	12	570	51
9	Westbrook	P.S.B.G.M.	12	221	12
9	Woodland	P.S.B.G.M.	12	419	4
9	St-Barthélémy	C.E.C.M.	12	558	1
9	St-Columban's	C.E.C.M.	12	387	25
9	Bélanger Martin	Sault-St-Louis	12	254 318	1
9	Cardinal-Léger	Jérôme-LeRoyer	12	522	1
9	St-Joseph	Jérôme-LeRoyer	12	700	3
9	Notre-Dame-du-Bois-Franc Pie-XII	Sainte-Croix	12	300 275	7
9	Montcalm Ste-Lucie	C.E.C.M.	12	596 512	2

RANG AU CLASSE-MENT	NOM DE L'ECOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	VALEUR DE L'INDICE SYNTHETIQUE	NOMBRE D'ELEVES DANS L'ECOLE	POURCENTAGE D'IMMIGRANTS (%)
9	Jacques-Bizard	Baldwin-Cartier	12	344	0
9	All Saints	C.E.C.M.	12	396	20
9	Our Lady of Pompei	C.E.C.M.	12	453	30
9	Laurence O'Toole	C.E.C.M.	12	348	16
10	Guy Drummond	P.S.B.G.M.	13	624	34
10	Honoré-Mercier (section anglaise)	Jérôme-LeRoyer	13	410	31
10	Notre-Dame de Fatima	C.E.C.M.	13	173	0
10	Théodore-Viau	C.E.C.M.	13	304	1
10	St-Bernardin et annexe	C.E.C.M.	13	525	2
10	Ste-Germaine-Cousin De La Rousselière	Jérôme-LeRoyer	13	216 266	1
10	St-Emile	C.E.C.M.	13	189	1
10	Barthélémy-Vimont	C.E.C.M.	13	311	18
10	Louis-Dupire	C.E.C.M.	13	533	3
10	Gérald McShane	C.E.C.M.	13	984	22
10	Blessed Sacrament	Sault-St-Louis	13	276	13
10	Wilfrid-Bastien (section anglaise)	Jérôme-LeRoyer	13	280	26

RANG AU CLASSE-MENT	NOM DE L'ECOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	VALEUR DE L'INDICE SYNTHETIQUE	NOMBRE D'ELEVES DANS L'ECOLE	POURCENTAGE D'IMMIGRANTS (%)
10	Maple Hill	P.S.B.G.M.	13	364	11
10	Frederick Banting	C.E.C.M.	13	459	21
10	Louis-Fréchette Ste-Gertrude	C.E.C.M.	13	458 510	4
10	Alphonse-Pesant (section anglaise)	Jérôme-LeRoyer	13	320	28
10	Lambert-Closse (section anglaise)	Jérôme-LeRoyer	13	348	12
10	St-Enfant-Jésus	Jérôme-LeRoyer	13	260	3
10	Marguerite-Bourgeoys	Jérôme-LeRoyer	13	450	0
10	Basile-Routhier	C.E.C.M.	13	218	3
10	Fernand-Gauthier	C.E.C.M.	13	415	4
10	St-Vincent-Marie-Strambi	C.E.C.M.	13	529	1
10	Henri-Dunant Monseigneur Boileau	Sault-St-Louis	13	281 253	1
10	St-Donat et annexe	C.E.C.M.	13	639	2
11	Dante (section anglaise)	Jérôme-LeRoyer	14	295	23
11	Connaught	P.S.B.G.M.	14	148	3
11	St-Gabriel-Lalemant	C.E.C.M.	14	282	9
11	Coubertin (section anglaise)	Jérôme-LeRoyer	14	525	29

RANG AU CLASSEMENT	NOM DE L'ECOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	VALEUR DE L'INDICE SYNTHETIQUE	NOMBRE D'ELEVES DANS L'ECOLE	POURCENTAGE D'IMMIGRANTS (%)
11	Notre-Dame-de-Grâce annexe	C.E.C.M.	14	118	4
11	Philippe-Labarre	C.E.C.M.	14	470	4
11	Montmartre	Jérôme-LeRoyer	14	400	1
11	Ogilvie	P.S.B.G.M.	14	468	14
11	Clément	Sault-St-Louis	14	457	16
11	Ste-Marthe et annexe	C.E.C.M.	14	452	11
11	St-Rémi	C.E.C.M.	14	514	3
11	Bedford	P.S.B.G.M.	14	480	48
11	Jean-Nicolet St-Camille-de-Lellis	C.E.C.M.	14	595 392	1
11	Paul-Gratton	Jérôme-LeRoyer	14	292	0
11	McLearon	Jérôme-LeRoyer	14	355	5
11	Edward Murphy	C.E.C.M.	14	524	23
12	Henri-Forest Immaculée	Sault-St-Louis	15	414 291	2
12	Jules Verne	C.E.C.M.	15	1125	6
12	Honoré-Mercier (section française)	Jérôme-LeRoyer	15	460	5
12	François Labernarde	Jérôme-LeRoyer	15	600	2

RANG AU CLASSEMENT	NOM DE L'ECOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	VALEUR DE L'INDICE SYNTHETIQUE	NOMBRE D'ELEVES DANS L'ECOLE	POURCENTAGE D'IMMIGRANTS (%)
12	St-Marcel	Jérôme-LeRoyer	15	500	0
12	Coronation	P.S.B.G.M.	15	444	36
13	Laurendeau-Dunton (section anglaise)	Sault-St-Louis	16	946	12
13	Félix-Leclerc	Jérôme-LeRoyer	16	602	0
13	Lajoie	Sainte-Croix	16	400	12
13	Adélard-Desrosiers	C.E.C.M.	16	799	3
13	St-Simon-Apôtre	C.E.C.M.	16	231	8
13	Dante (section française)	Jérôme-LeRoyer	16	280	8
13	Le Carignan	C.E.C.M.	16	766	6
13	Alphonse-Pesant (section française)	Jérôme-LeRoyer	16	480	4
13	Coubertin (section française)	Jérôme-LeRoyer	16	450	6
13	Wilfrid-Bastien (section française)	Jérôme-LeRoyer	16	420	1
13	Lambert-Closse (section française)	Jérôme-LeRoyer	16	230	6
14	Ahuntsic	P.S.B.G.M.	17	276	27
14	Immaculata	Sainte-Croix	17	600	15
14	Laurendeau-Dunton (section française)	Sault-St-Louis	17	682	4
14	Ste-Colette	C.E.C.M.	17	443	3

RANG AU CLASSE-MENT	NOM DE L'ECOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	VALEUR DE L'INDICE SYNTHETIQUE	NOMBRE D'ELEVES DANS L'ECOLE	POURCENTAGE D'IMMIGRANTS (%)
14	Keith	P.S.B.G.M.	17	569	16
14	Herbert Symonds	P.S.B.G.M.	17	336	21
15	Résurrection	Sault-St-Louis	18	483	10
16	Prédéric-Ozanam	C.E.C.M.	19	482	0
17	Father Penny	Sainte-Croix	20	250	10
18	Victoria	P.S.B.G.M.	21	351	31

APPENDICE

On trouvera dans les pages qui suivent la définition exacte de chacune des variables utilisées dans le cadre de la présente étude ainsi qu'un tableau des données de base, c'est-à-dire la valeur prise par chacune des variables pour chacune des écoles (ou groupes d'écoles).

DEFINITION DES VARIABLES

Code	Définition de la variable
A	Nombre de familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans dont le revenu total a été inférieur à $5,000. en 1970, en pourcentage du nombre total de familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans;
B	Nombre de familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans dont le revenu total a été égal ou supérieur à $10,000. en 1970, en pourcentage du nombre total de familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans;
C	Nombre de femmes ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans qui comptent 7 années ou moins de scolarité, en pourcentage du nombre total de femmes ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans;
D	Nombre de femmes ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans qui comptent 12 années ou plus de scolarité, en pourcentage du nombre total de femmes ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans;
E	Nombre d'hommes ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans qui ont une occupation de travailleur manuel, en pourcentage du nombre total d'hommes ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans;
F	Nombre d'hommes ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans qui ont une occupation de professionnel, d'administrateur ou de technologiste, en pourcentage du nombre total d'hommes ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans;
G	Nombre de familles monoparentales ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans, en pourcentage du nombre total de familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans;
H	Nombre d'hommes ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans qui ne travaillaient pas en juin 1971 (i.e. qui étaient chômeurs ou invalides), en pourcentage du nombre total d'hommes ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans;

Code	Définition de la variable
I	Nombre de personnes âgées de 15 à 18 ans qui n'ont pas fréquenté l'école à plein temps en 1970-71, en pourcentage du nombre total de personnes âgées de 15 à 18 ans;
J	Nombre de familles qui comptent 5 enfants ou plus, en pourcentage du nombre total de familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans;
K	Nombre de familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans dont le chef est arrivé au Canada entre juillet 1961 et juin 1971, en pourcentage du nombre total de familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans.

VALEUR PRISE PAR CHAQUE VARIABLE POUR CHACUNE DES ECOLES (OU CHACUN DES GROUPES D'ECOLES)

NOM DE L'ECOLE	Pauvreté A	Richesse B	Sous scol. C	Sur scol. D	Ouvriers E	Professionnels F	Monoparentale G	Inactifs H	Fréq. scol. I	Fam. nombreuses J	Immigrants K
A. Commission des Ecoles Catholiques de Montréal											
Laurence O'Toole	10	33	73	3	83	0	3	17	23	4	16
Edward Murphy	10	43	59	6	76	9	9	12	15	4	23
St-Aloysius	15	44	57	0	75	10	12	28	32	12	19
St-Dominic's	55	10	57	11	89	0	21	32	28	3	28
St-Anthony's	46	17	62	3	88	4	24	38	41	17	10
St-Gabriel's	35	26	54	4	75	5	21	28	33	19	5
St-John Bosco	18	31	76	3	88	1	5	12	29	2	28
John XXIII	24	22	68	4	88	1	12	14	24	5	28
St-Patrick's	32	18	75	2	96	2	11	17	41	6	60

NOM DE L'ECOLE	VARIABLES										
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Our Lady of Mount Royal	51	13	76	2	88	5	10	20	47	7	60
Nazareth Luke Callaghan Memorial	28	21	77	2	89	2	10	14	39	7	47
St-Francis of Assisi Mother Seton	27	26	57	8	82	5	11	19	26	1	27
John Cabot	16	32	80	2	89	4	7	16	24	2	32
Holy Family	23	21	80	3	86	2	6	21	33	3	37
Our Lady of Consolata	22	14	87	4	92	1	5	16	35	2	46
Eugenio Pacelli	21	29	80	4	87	2	6	12	21	1	39
Francesca Cabrini	21	21	83	2	91	3	4	18	29	3	38
Our Lady of Charity St-Finnbarr's St-Michael's	18	24	76	3	90	2	7	18	29	2	29
St-Dorothy's	19	27	81	2	89	2	6	20	38	1	31
Emmett Mullaly	20	23	70	4	86	3	4	23	46	1	25
Our Lady of Pompei	13	33	84	3	86	4	4	14	14	2	30
Regina Pacis St-Alice's	13	21	77	4	85	4	4	16	20	2	29
All Saints	15	33	63	4	75	10	9	14	29	4	20
Frederick Banting	15	34	61	7	76	10	6	16	24	3	21

NOM DE L'ECOLE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Holy Cross	17	21	55	8	82	7	13	15	30	6	25
St-Columban's	10	23	72	5	80	6	8	14	22	1	25
Gerald McShane	11	32	66	8	79	7	3	18	24	4	22
Emily Carr	20	21	81	2	88	2	5	17	29	2	44
Jeanne-Leber	33	19	64	1	81	4	17	32	46	15	0
Charlevoix	37	26	64	0	70	9	23	21	49	14	0
Ludger-Duvernay	31	20	52	7	73	7	18	29	32	8	0
Barthélémy-Vimont	25	23	27	14	67	12	14	23	23	3	18
St-Charles et annexe	37	15	64	2	80	4	18	35	32	10	1
Ste-Cunégonde	41	13	72	3	88	0	22	40	38	15	0
St-Joseph	58	10	78	1	99	0	30	51	49	29	1
Victor-Rousselot	37	16	70	1	81	2	20	29	41	11	0
St-Zotique	28	18	65	3	79	4	16	30	37	10	0
Ste-Clotilde	35	15	55	3	82	0	21	25	49	10	0
Notre-Dame-de-Grâce annexe	18	39	33	7	63	8	18	16	20	4	4
Champagnat Laurier	35	21	51	6	71	10	22	32	32	6	1
Champlain	42	17	71	2	84	4	27	30	53	9	2

A-14

NOM DE L'ECOLE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Cherrier	36	21	56	10	71	13	25	39	27	6	5
Frontenac St-Anselme	33	20	63	4	78	6	16	27	36	10	3
Garneau Salaberry	45	11	65	3	78	4	31	30	35	10	3
Gédéon-Ouimet St-Eusèbe	33	24	57	5	79	5	23	29	41	8	2
Jean-Jacques-Olier	45	14	61	10	86	8	28	37	44	10	9
Lartigue et annexe	48	13	66	3	78	2	29	41	40	15	1
Louis-Hippolyte-Lafontaine	34	20	46	7	75	7	24	30	37	8	1
Marguerite-Bourgeoys	50	12	65	4	78	7	38	43	53	11	0
St-Enfant-Jésus	44	16	60	4	70	10	28	39	46	11	4
St-Jacques	56	9	59	6	79	7	32	48	37	14	3
St-Jean-Baptiste	59	12	64	3	90	2	32	39	42	9	5
Ste-Brigide	46	15	71	3	84	3	25	35	41	13	1
St-Jean-de-la-Lande et annexe	24	25	49	7	73	7	18	23	33	4	1
St-Ambroise et annexe	30	26	48	7	64	11	24	23	33	6	2
St-Etienne et annexe	29	18	44	6	75	6	25	21	30	8	2
St-Grégoire-le-Grand	25	22	46	9	71	10	22	15	22	2	2
St-Gabriel-Lalemant	24	23	34	16	63	10	20	11	14	0	9

NOM DE L'ECOLE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Bienville et annexe	23	20	48	6	74	8	13	19	40	4	2
St-Noël-Chabanel	24	22	37	8	73	8	17	24	27	4	3
St-Rémi	21	31	36	10	60	11	11	16	17	2	3
Notre-Dame-de-la-Merci	21	24	44	7	73	9	7	20	32	13	4
St-Simon-Apôtre	15	43	26	12	51	18	11	16	21	3	8
Louis Dupire	20	26	39	9	66	14	16	19	25	2	3
St-Clément St-Paul-de-Viauville	23	29	51	3	75	6	17	23	27	8	1
St-Nom-de-Jésus	28	22	60	4	74	7	17	23	36	5	0
St-Emile	22	30	31	11	71	11	20	23	18	4	1
St-Donat et annexe	16	31	37	9	65	13	14	19	22	2	2
St-Joseph de R.D.P. annexe	30	18	47	4	78	3	9	26	43	18	0
St-Joseph de R.D.P. Notre-Dame de la Paix	29	27	49	2	84	6	18	23	37	11	0
Notre-Dame de Fatima	10	48	42	6	77	3	20	18	28	15	0
Notre-Dame de Fatima annexe	21	16	51	10	72	10	5	42	41	9	2
Fernand Gauthier	14	44	36	5	68	8	6	27	28	11	4
Ste-Marthe et annexe	15	44	45	14	67	19	9	13	41	5	11
Le Carignan	13	41	22	16	48	21	10	17	24	3	6

NOM DE L'ECOLE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Jules-Verne	20	34	23	15	61	20	13	15	26	3	6
Adélard Desrosiers	15	38	24	20	50	24	7	15	30	2	3
Jean-Nicolet St-Camille-de-Lellis	15	36	34	12	65	14	11	17	25	5	1
Louis-Fréchette Ste-Gertrude	18	35	38	8	69	11	11	20	27	6	4
Ste-Colette	12	50	22	18	49	28	8	15	21	7	3
Frédéric-Ozanam	11	52	19	17	42	32	6	9	15	7	0
Jacques-Viger	30	20	73	2	85	4	15	28	41	10	0
Marie-de-l'Incarnation et annexe	19	26	48	8	72	7	14	18	27	5	2
Dollard-des-Ormeaux	17	30	52	4	75	6	13	22	32	3	1
Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours	22	27	50	3	81	2	15	20	29	7	2
Lambert-Closse	43	20	65	1	76	6	16	35	36	19	2
St-Louis	37	20	61	5	81	3	23	34	42	13	1
Marie-Rivier	21	31	42	6	79	4	10	21	30	8	2
Montcalm Ste-Lucie	19	26	38	7	76	9	9	22	31	4	2
St-Vincent-Marie-Strambi	16	33	39	8	67	12	13	20	23	3	1

NOM DE L'ECOLE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Philippe-Labarre	14	37	43	9	68	9	9	16	25	5	4
Théodore-Viau	26	39	36	7	72	11	23	16	24	3	1
St-Jean-Baptiste-de-LaSalle	28	24	50	5	74	8	21	19	29	5	1
Notre-Dame-de-l'Assomption	25	31	56	9	68	8	18	16	30	7	0
La Nativité	30	21	61	4	81	4	20	28	30	7	1
Ste-Jeanne-d'Arc	32	21	55	6	75	7	18	23	33	5	1
Adélard-Langevin Malvina-Marchand	32	21	65	1	82	2	18	30	37	12	1
St-Mathias-Apôtre	31	21	58	3	73	5	20	30	36	9	0
Baril	30	23	64	3	74	7	18	28	32	10	3
Basile-Routhier	19	37	34	9	64	12	18	20	28	2	3
St-Barthélémy	25	26	40	9	75	11	15	20	22	3	1
Ste-Gemma-Galgani	30	19	51	7	74	7	23	21	25	6	2
Marie-Anne	35	24	60	4	78	2	19	37	27	8	3
St-Barthélémy annexe	23	22	31	10	61	6	16	21	40	4	1
St-Arsène	22	25	48	8	70	13	21	20	26	4	4
Ste-Bernadette-Soubirous	24	27	39	11	72	10	19	21	27	2	3
St-Bernardin et annexe	18	30	42	8	75	10	12	22	25	2	2
Ste-Cécile	29	22	43	9	68	7	16	22	30	6	2

NOM DE L'ECOLE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
B. Protestant School Board of Greater Montreal											
Victoria	25	53	11	52	31	55	22	12	15	2	31
Coronation	27	32	16	22	50	19	15	13	18	3	36
Bedford	30	28	29	19	53	17	16	15	19	3	48
Woodland	26	26	31	3	71	10	21	17	24	3	4
Devonshire	39	18	6[illegible]	15	77	14	16	22	33	7	33
Maisonneuve	34	25	49	6	78	11	20	25	37	6	10
Royal Arthur	56	8	57	4	84	4	33	36	47	13	8
Lorne Riverside	42	16	49	4	86	3	30	31	41	10	1
Bannantyne	37	16	45	3	79	3	26	15	34	4	7
Keith	15	43	14	18	50	27	11	9	28	2	16
Herbert Symonds	24	43	14	29	47	38	24	9	21	3	21
Peace Centennial	30	24	47	9	66	16	19	24	29	6	10
Sinclair Laird	28	21	52	13	80	6	8	11	28	1	51
Barclay	35	16	64	10	85	4	8	10	37	1	49
Alfred Joyce	32	21	58	15	74	12	11	15	36	4	38
Guy Drummond	29	27	49	19	67	19	12	14	26	5	34

NOM DE L'ECOLE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Edward VII	42	13	72	8	87	5	13	16	45	4	48
Bancroft	25	32	74	8	87	4	21	14	24	3	40
Westbrook	36	14	25	15	68	9	9	15	31	6	12
Ahuntsic	20	42	27	28	53	30	11	13	23	0	27
Maple Hill	23	33	37	13	68	17	13	19	31	4	11
Ogilvie	21	32	38	13	68	15	10	14	23	4	14
Connaught	16	35	38	10	66	11	11	14	31	4	3
C. Commission des Ecoles catholiques de Verdun											
St-Willibrord	24	30	38	6	76	7	25	15	42	6	6
Place aux Jeunes Notre-Dame-de-la-Paix	22	21	45	3	73	8	12	19	33	5	0
Notre-Dame-Auxiliatrice	22	26	53	4	80	3	18	19	21	5	0
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	24	23	47	5	72	7	17	22	29	4	0
Elémentaire Richard	22	24	53	4	74	8	18	24	29	5	0

NOM DE L'ECOLE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
D. Commission Scolaire Jérôme-LeRoyer											
McLearon	16	37	40	5	64	14	16	16	9	5	5
Dante (section anglaise)	16	44	68	10	70	13	3	22	25	2	23
Lambert-Closse (section anglaise)	18	44	66	6	87	10	1	12	30	0	12
Alphonse-Pesant (section anglaise)	15	40	77	4	86	3	3	16	14	2	28
Coubertin (section anglaise)	13	54	78	4	82	4	0	17	30	0	29
Honoré-Mercier (section anglaise)	13	38	60	6	77	3	2	16	42	4	31
Wilfrid-Bastien (section anglaise)	8	38	56	13	74	14	3	18	56	0	26
Ste-Germaine-Cousin De la Rousselière	14	29	45	7	73	11	8	19	25	9	1
St-Octave	18	33	50	6	77	7	12	24	25	8	0
Cardinal-Léger	14	34	45	11	76	9	10	20	35	8	1
St-Joseph	19	22	39	12	73	8	11	20	27	5	3
Dante (section française)	14	42	18	21	49	29	16	19	24	4	8
Lambert-Closse (section française)	17	53	22	22	42	38	19	17	45	3	6
Alphonse-Pesant (section française)	13	49	25	20	55	21	14	12	24	4	4
Coubertin (section française)	15	46	24	12	41	26	14	14	31	0	6
Honoré-Mercier (section française)	15	36	28	20	57	19	12	12	35	3	5

NOM DE L'ECOLE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Wilfrid-Bastien (section française)	18	53	24	18	54	26	12	18	19	7	1
René-Pelletier	21	29	50	6	73	11	11	28	24	6	0
Montmartre	15	37	32	11	75	9	9	18	26	5	1
Félix-Leclerc	5	45	26	12	59	17	7	17	25	8	0
François-Labernarde	16	42	38	17	62	16	7	18	19	8	2
St-Marcel	14	47	37	13	64	13	10	13	25	6	0
Paul-Gratton	10	37	39	10	74	8	8	11	25	5	0
Marguerite-Bourgeoys	15	31	42	10	75	9	8	19	16	5	0
St-Enfant-Jésus	15	33	47	7	65	15	8	20	24	8	3
E. Commission Scolaire Sainte-Croix											
Father Penny	6	59	18	20	29	32	14	6	14	1	10
Immaculata	16	43	16	23	43	28	17	7	28	5	15
Notre-Dame-du-Bois-Franc Pie-XII	21	34	37	17	66	14	13	21	36	8	7
Lajoie	13	41	27	29	44	35	23	15	16	9	12

NOM DE L'ECOLE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
P. Commission Scolaire du Sault-St-Louis											
Laurendeau-Dunton (section anglaise)	11	38	32	11	60	15	9	8	21	3	12
Blessed Sacrament	16	29	45	4	74	9	11	9	25	8	13
Résurrection	14	50	14	25	41	29	11	8	16	6	10
Clément	21	30	24	19	67	11	15	21	6	11	16
Laurendeau-Dunton (section française)	8	45	28	14	56	17	6	11	23	2	4
Bélanger Martin	20	33	45	4	78	7	11	15	32	5	1
Savaria Jardin des Saints Anges	20	31	54	5	78	7	10	25	31	8	1
Henri-Forest Immaculée	12	30	29	11	67	7	7	17	22	6	2
Henri-Dunant Monseigneur Boileau	15	30	35	4	77	5	8	18	20	4	1
G. Commission Scolaire Baldwin-Cartier											
Jacques-Bizard	20	30	43	10	71	9	6	26	24	7	0

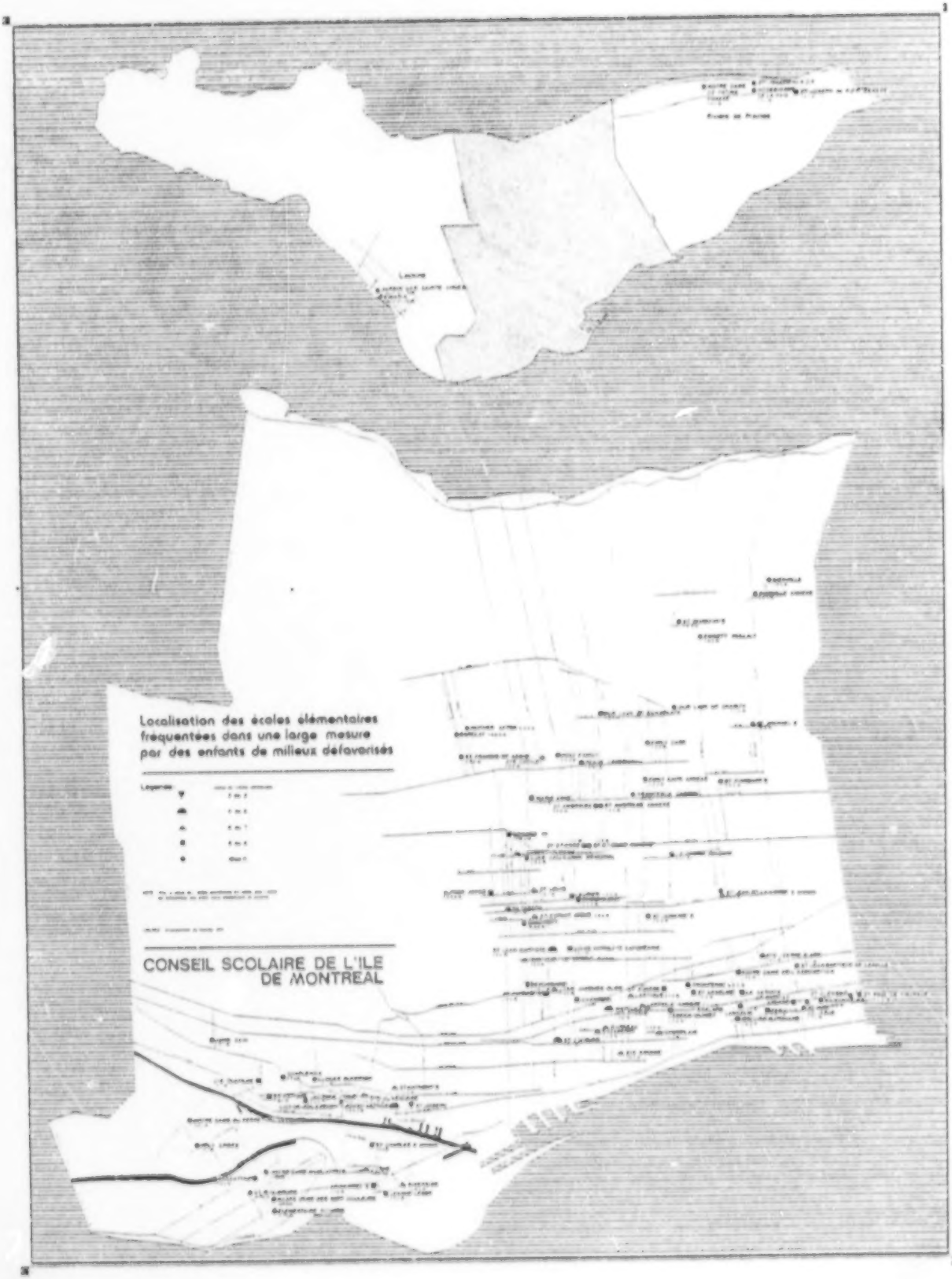
Localisation des écoles élémentaires fréquentées dans une large mesure par des enfants de milieux défavorisés
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ILE DE MONTREAL